

TARIFS FORMATIONS EN ALTERNANCE

ANNÉE 2023

Dans le cadre d'une formation en alternance, les frais de formation sont à la charge de l'entreprise ou de son OPCO.

La formation est gratuite pour l'apprenant.

Les frais de formation ci-dessous s'appliquent aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation signés en 2023.

FORMATION - CODE DIPLOME – RNCP	COÛT PAR ANNÉE DE FORMATION
TP CEA (56T22102 – RNCP31838)	8 890 €
TP EMI (56T25002 – RNCP5919)	10 280 €
BTS BIOQUALITÉ (320 22103 – RNCP35335)	11 844 €
BTSA BIOQUALIM (323 22117 – RNCP36937)	15 109 €
BUT GB (251 22101 – RNCP 35368)	9 000 €
INGÉNIEUR AGRO-ALIMENTAIRE INSTITUT AGRO DIJON (170 21013 – RNCP11362)	12 073 €
INGÉNIEUR AGRONOME INSTITUT AGRO DIJON (170 21014 – RNCP11432)	12 000 €

Ces coûts correspondent aux tarifs définis dans la liste France Compétences fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les branches professionnelles avec lesquelles l'IFRIA BFC travaille le plus fréquemment (mise à jour février 2023).

Si le niveau de prise en charge défini par la branche professionnelle de l'entreprise d'accueil est différent, l'IFRIA BFC étudiera le tarif à appliquer au cas par cas.

Il ne sera pas facturé de reste à charge à l'entreprise d'accueil dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (sauf établissement public).

IFRIA BFC

11, rue Edgar Faure – 21000 DIJON

Tél. 03 80 39 69 16
 contact@ifria-bfc.fr

www.ifria-bfc.fr